



Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : avis-autorisation@ecrins-parcnational.fr

Demandeur (société hélicoptère)

SAF Huez, M. Gilles

04.76.80.65.49 / 06.08.30.38.90

Aéronef (type couleur immatriculation)

F HBFIB3 blanc/rouge

Bénéficiaire (nom + téléphone)

paccard+ groupement fond turbat + PNE (sect Valbonnais)

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
29 05 20	Désert Les Faures (cabane héli PNE)	Côte-Belle Côte-Belle		9	1	travaux cabane d'alpage (dont 4 rotations matériel pour GP Font Turbat avec montée cabane hélicoptable PNE de prêt)
29 05 20	Valsenestre	Combe Guyon		2		remise en place de la passerelle de Combe Guyon
02 06 20	Désert	Côte-Belle		24	1	maçonnerie
15 06 20	Désert	Côte-Belle		14	2	murs +charpente+ descente
23 06 20	Désert	Côte-Belle		9	1	Repli du chantier (dont la descente de la cabane héli PNE de prêt)

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

Ce volume de survols, mis à jour, annulé et remplace la demande du SAF en date du 12 mai.

COPIE AU SECTEUR DU VALBONNAIS

Autorisation accordée refusée

N°

Suivi par :

à Gap, le

Le Directeur,

Le Directeur,


Pierre COMMENVILLE

Compte rendu obligatoire par email (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national